

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

Règlement numéro <-2025 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique pour modifier l'annexe « Y » afin d'autoriser le stationnement sur rue pour trois (3) cases de stationnement à proximité du 87, rue Principale pour une période maximale d'une (1) heure entre 8 h et 18 h

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 24 mars 2025;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé le 24 mars 2025, le tout conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

LE < 2025, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le règlement numéro 1885-1990 est modifié à l'article 45.24 par le remplacement du plan de l'annexe « Y » intitulée « Stationnement sur rue - Secteur centre-ville » afin trois (3) cases de stationnement sur rue à proximité de l'entrée donnant sur la rue Principale soient autorisées pour une période maximale d'une (1) heure entre 8 h et 18 h, le tout tel que représenté à l'annexe « 1 » du présent règlement.
3. Le règlement numéro 1885-1990 n'est pas autrement modifié.
4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Julie Bourdon, présidente de la séance

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe

Granby, ce

Julie Bourdon, mairesse

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe

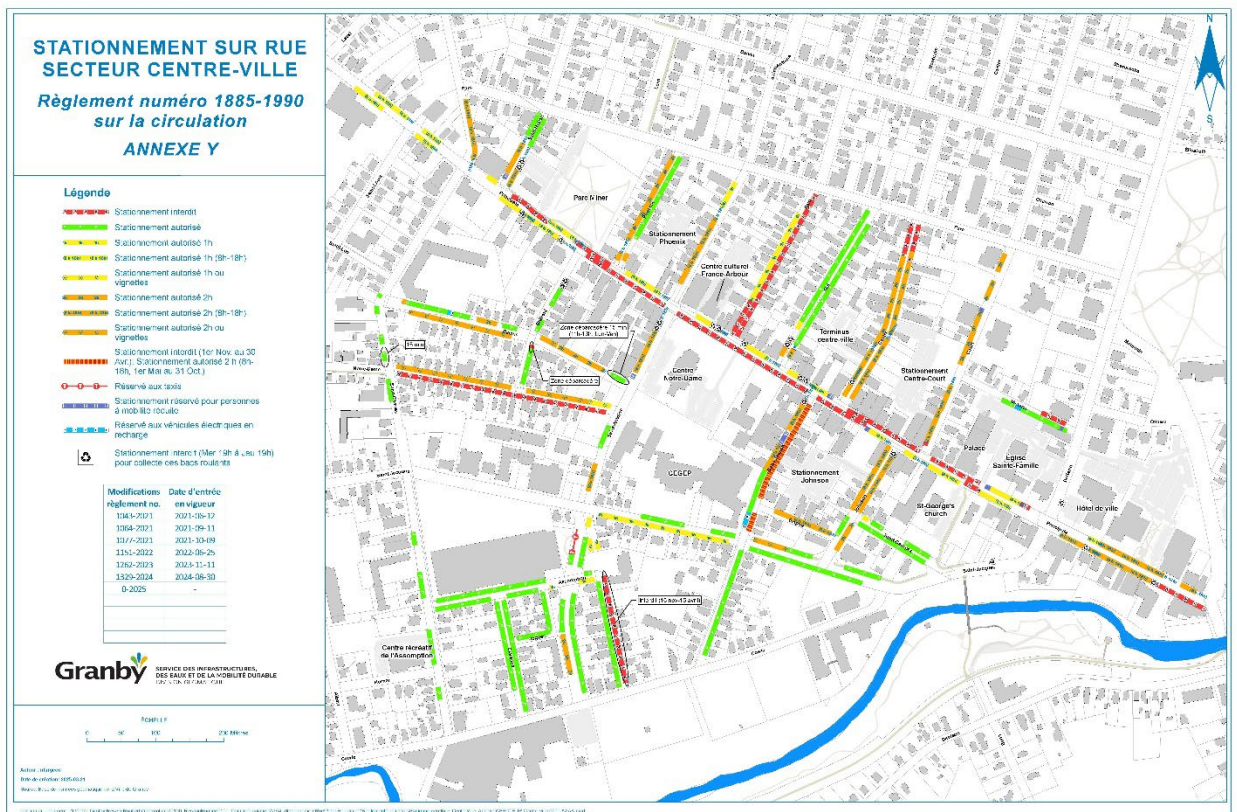
PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

ANNEXE « 1 »

Règlement numéro <-2025 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique pour modifier l'annexe « Y » afin d'autoriser le stationnement sur rue pour trois (3) cases de stationnement à proximité du 87, rue Principale pour une période maximale d'une (1) heure entre 8 h et 18 h

Remplacer le plan de l'annexe « Y » intitulée « Stationnement sur rue - Secteur centre-ville » comme suit :



Julie Bourdon, présidente de la séance

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe

Granby, ce

Julie Bourdon, mairesse

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe